

Émis le 08 OCT. 1985  
N° 6932-  
A traiter par .....  
Classement .....

Kigali, le 7/10/1985

N° 13.01/02/6717

*U* *A. N. M. 1985*

*General + DG (Tous)*  
*21/10/85*  
*Cult. DG culture et Arts*  
*21/10/1985*

Monsieur le Ministre des Travaux Publics  
et de l'Énergie  
KIGALI

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n° 11.05.03/11.593  
du 28 août 1985 relative à l'estimation du mobilier se trouvant dans les  
habitations des fonctionnaires, j'ai l'honneur de vous donner mes avis et  
considérations à ce sujet:

1. A mon avis, la valeur vénale de mobilier devrait s'établir sur base  
des critères objectifs et en tenant compte des amortissements réalisés.
2. En envisageant la vente, il faudrait permettre à ceux qui le désiro-  
raient de s'acheter leur propre mobilier. Dans ce cas, l'Etat récupérerait le  
sien pour la vente aux enchères.
3. Pour ceux qui seraient disposés à l'acheter, bien étaler le  
paiement dans le temps compte tenu des revenus de l'intéressé.
4. Il conviendra également d'envisager les cas probables de changement  
de fonction voire de renvoi pouvant intervenir en cours de remboursement.

*22/10/85*

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,  
l'expression de ma franche collaboration.

Colonel Aloys NSEKALIJE  
Ministre de l'Enseignement  
Primaire et Secondaire

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI
- Monsieur le Secrétaire Général  
du Mouvement Révolutionnaire  
National pour le Développement  
KIGALI
- Monsieur le Président du Conseil  
National de Développement  
KIGALI
- Monsieur le Ministre (Tous) *MINESUPRES*

